

1913-1983

L'ancienne Banque de Montmagny

Marcel Calfat

Number 22, Winter 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18872ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Calfat, M. (1984). 1913-1983 : l'ancienne Banque de Montmagny. *Continuité*, (22), 50–50.

IN MEMORIAM

1913-1983 L'ANCIENNE BANQUE ROYALE DE MONTMAGNY

Les banques représentent une des plus solides institutions de notre société. Or l'institution reste certes, mais les édifices bancaires passent et trépassent... L'ancienne Banque royale de Montmagny avait gagné un sursis en 1981, grâce à une injonction qui bloqua *in extremis* sa démolition. Suivirent alors deux ans de lutte acharnée mais inégale entreprise en vain par le Comité de sauvegarde de l'ancienne Banque royale de Montmagny. Les membres du Comité espéraient consolider cette première victoire et assurer à l'édifice une vocation communautaire. Malheureusement, une pelle mécanique mit fin à sa belle carrière.

Construite pour la Banque de Québec en 1913, d'après les plans d'Edward Black Staveley selon certains, l'ancienne Banque royale de Montmagny fut peut-être le premier édifice bancaire de la ville. Son nom s'explique par la prise en main de la



Philippe Picard

Banque de Québec par la Banque royale du Canada qui occupa le bâtiment dès 1917. Il servit aux activités bancaires jusqu'en 1965 et fut acheté l'année suivante par la Cité de Montmagny.

Après plusieurs années d'occupation par des locataires, la Corporation de stationnement de Montmagny obtint, en mars 1983, la cassation de l'injonction en cour d'Appel et procéda à la démolition. C'est dans un immense *crash* que disparaissait, le 30 septembre dernier, l'ancienne Banque royale de Montmagny. On peut facilement deviner à quoi sert maintenant ce nouvel espace libre magnymontois...

Retenons et soulignons toutefois l'admirable travail et la persévérance du Comité de sauvegarde de l'ancienne Banque royale de Montmagny. De tels efforts permettront que le patrimoine soit un jour en meilleure sûreté que... de l'argent en banque! ■

Marcel Calfat

EN BREF

La Clinique d'architecture de Québec UN SERVICE DE CONSULTATION POPULAIRE

La Clinique d'architecture de Québec est une corporation sans but lucratif, créée à la suite de l'expérience positive de la *Clinique de l'Archifête 1983* à Québec. Elle est le résultat d'une réflexion commune d'individus oeuvrant dans le domaine de l'habitation. Tous ont comme préoccupations majeures la démocratisation de l'architecture ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement bâti.

Depuis toujours, l'architecte est demeuré à l'écart de la planification sur une base populaire, de l'habitat individuel. De fait, «les architectes ne conçoivent qu'environ 8 à 9% des maisons, au Québec» (1). Il suffit de re-

garder autour de soi pour constater les effets de cette situation.

La Clinique est un lieu où le public peut recevoir informations et consultations relativement à des projets d'architecture domestique, champ de pratique actuellement délaissé par les professionnels. Ces services peuvent toucher divers domaines en rapport avec l'environnement bâti: architecture, décoration, ingénierie, aménagement paysager, etc. Il s'ensuit que la Clinique vise à regrouper des gens qui proviennent de ces spécialités et à encourager les échanges ainsi que la coopération interdisciplinaires.

De plus, certains services s'adressent aux professionnels de la pratique privée et aux organismes publics; ils incluent des relevés, des expertises en vue de l'obtention d'un permis de construction, des études sur différents projets, etc. Finalement, la Clinique aspire à devenir mandataire pour les divers programmes de subventions touchant la construction résidentielle. Elle sera pourvue d'un conseil d'administration représentatif des différents groupes intéressés ainsi que d'un groupe de travail qui, composé de l'équipe permanente et de la banque de ressources, assurera les services au public. Quant à la banque de ressources, elle re-

groupe toutes les personnes susceptibles de compléter l'équipe permanente.

En raison de son caractère non lucratif, la Clinique doit compter sur l'appui et la participation de la collectivité. Tous, en effet, peuvent devenir membres, que ce soit pour offrir des services ou pour en bénéficier.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec M. Paul Charron au (418) 833-1358. ■

Odile Roy

(1) Cloutier, Laurier, *La Presse*.